



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

# Contrôle cantonal des finances

Rapport de gestion de l'année 2021

## L'ESSENTIEL, EN BREF

### ➤ **Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État**

Le CCFI est l'organe **indépendant** et **autonome** chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès **d'établissements de droit public** ou **d'entités subventionnées**. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#) et son règlement.

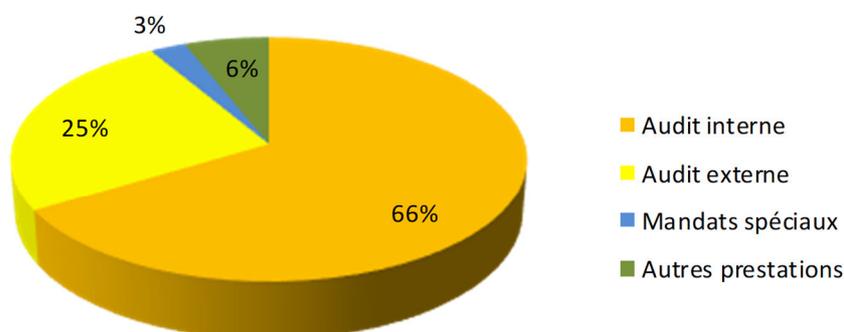
Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de **tout pouvoir d'investigation** et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Les entités et les personnes en question sont tenues de le renseigner, de lui permettre de consulter leurs documents et plus généralement de l'assister dans l'accomplissement de ses tâches. Elles ne peuvent invoquer **aucune obligation légale de garder le secret**.

Le CCFI compte actuellement 10 collaboratrices et collaborateurs (9.25 EPT), dont 8 auditrices et auditeurs, parmi lesquels 3 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se délivré par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le service dispose également de l'agrément fédéral.

### ➤ **Des faits marquants de 2021 qui ont contraint le CCFI à adapter sa planification**

- ❖ La pandémie de la COVID-19 a imposé au CCFI de s'adapter aux exigences de la situation sanitaire, en réalisant **à distance** une grande partie de ses activités d'audit en 2021.
- ❖ Les **aides COVID-19** aux acteurs économiques et à ceux de la culture ont été mises en œuvre dans un contexte d'urgence. Étant donné les risques liés à la rapidité d'exécution, aux ressources limitées des unités administratives en charge, et aux volumes en question, le CCFI a estimé nécessaire de **modifier sa planification** afin de procéder à des vérifications sur l'octroi de ces aides.
- ❖ Toujours en relation avec les conséquences de la pandémie, le CCFI a effectué des audits sur les subventions accordées sur la base du **rapport 20.048** du Conseil d'État concernant le **subventionnement extraordinaire** des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations.
- ❖ Par ailleurs, le Conseil d'État a confié au CCFI un **mandat spécial** relatif à la soumission de composantes de rémunération aux cotisations du 2<sup>e</sup> pilier par les employeurs affiliés à prévoyance.ne.
- ❖ Les audits précités n'étaient évidemment pas prévus au programme pluriannuel du CCFI et leur exécution a conduit au report de plusieurs audits d'unités administratives non urgents qui étaient initialement programmés.

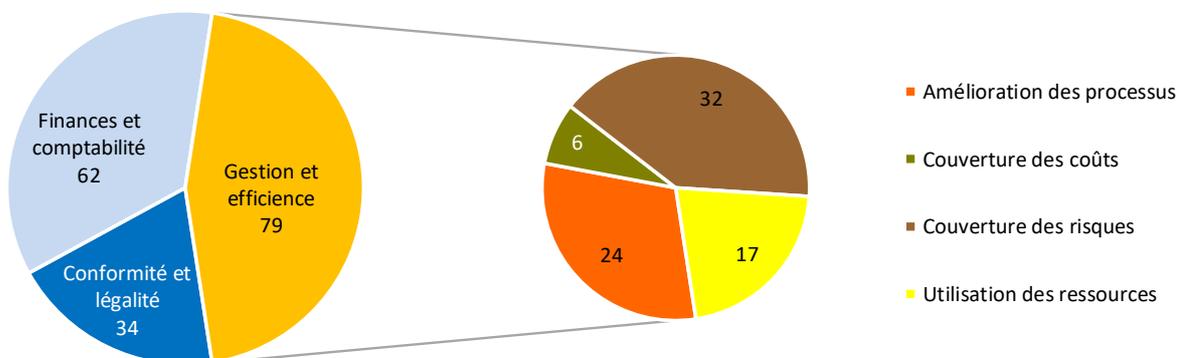
➤ **L'émission de 57 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI**



Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Latitude 21 et d'Arcjurassien.ch.

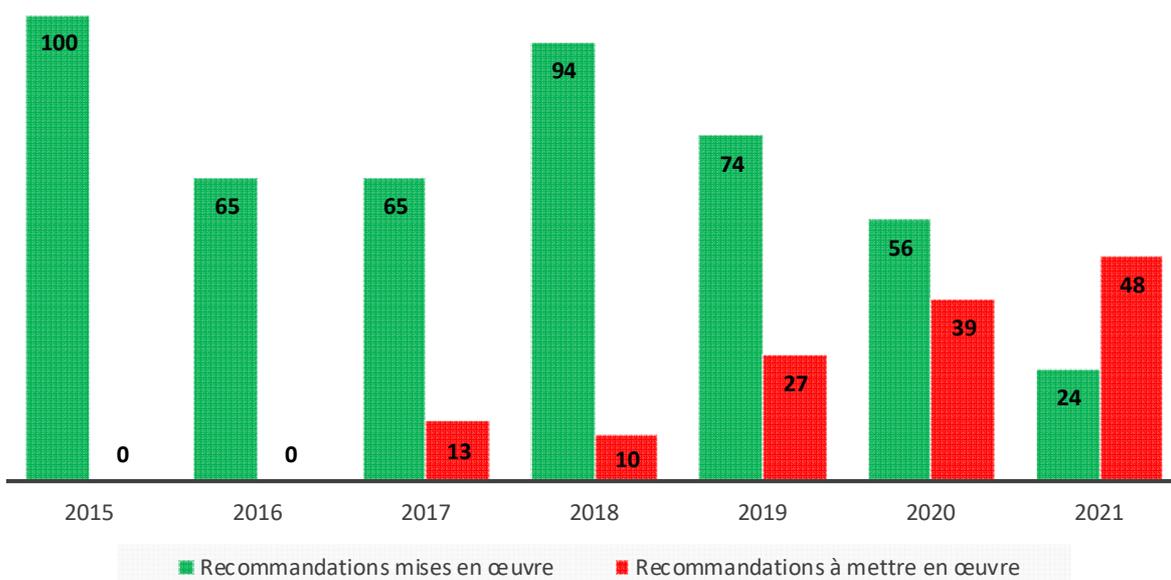
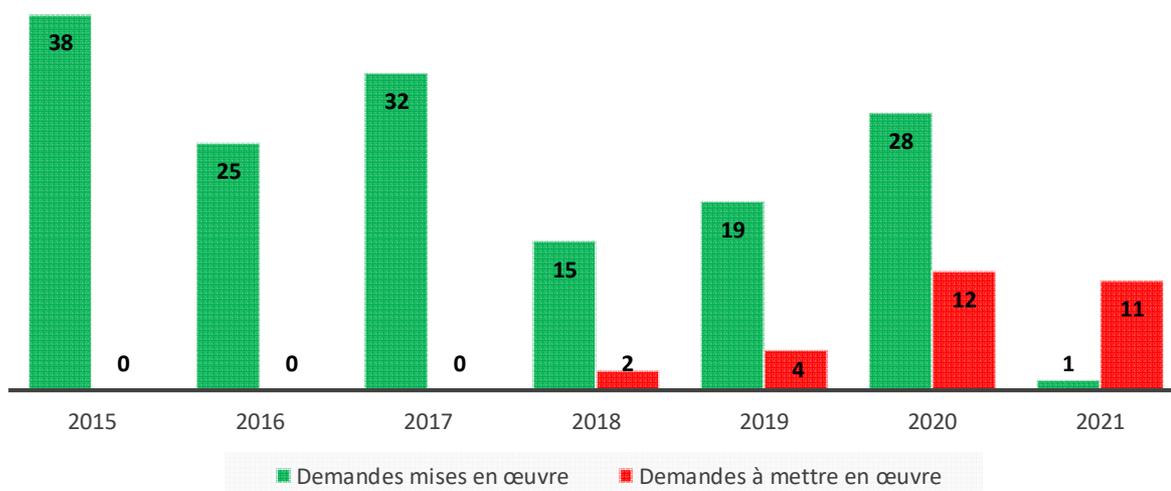
➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis **175 observations** découlant de ses audits en 2021, réparties dans les catégories suivantes :



## ➤ Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-dessous prend en compte les **802 demandes et recommandations** émises depuis 2015 (sans celles concernant la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), suivies de manière transversale), et qui nécessitaient un suivi. **79% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2021.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES .....</b>	<b>7</b>
2.1	Missions d'audit interne .....	7
2.2	Missions d'organe de révision .....	8
2.3	Autres missions .....	8
<b>3.</b>	<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021 .....</b>	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2021 .....</b>	<b>10</b>
4.1	Rapports émis par type de prestation .....	10
4.2	Statistique et suivi des observations.....	10
4.2.1	Type d'observations .....	10
4.2.2	Statistiques des observations .....	11
4.2.3	Suivi des observations .....	13
4.3	Considérations générales.....	14
4.3.1	Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise .....	14
4.4	Vérification dans les unités administratives.....	16
4.4.1	Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative .....	16
4.4.2	Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle .....	17
4.4.3	Vérifications de processus.....	18
4.4.4	Vérifications à l'improviste .....	19
4.5	Mandats d'audit externe .....	19
4.6	Vérifications transversales.....	19
4.7	Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	20
4.8	Audit informatique .....	20
4.9	Mandats spéciaux .....	22
4.10	Surveillance financière.....	23
<b>5.</b>	<b>AUDITS EFFECTUÉS EN 2021 - RAPPORTS À ÉMETTRE .....</b>	<b>23</b>
5.1	Audits terminés.....	23
5.2	Audits en cours .....	24
<b>6.</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS .....</b>	<b>24</b>
6.1	Colloques, groupes de travail .....	24
6.2	Conseils et renseignements.....	24

<b>7.</b>	<b>GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2021 .....</b>	<b>25</b>
7.1	Le personnel et les effectifs .....	25
7.2	Formation continue .....	26
7.3	Prestations effectuées en 2021 .....	27
7.4	Le rapport GestionNE .....	28
7.4.1	Les enquêtes de satisfaction .....	28
7.4.2	Entretiens de développement.....	28
7.4.3	Suivi des objectifs et des indicateurs.....	28
7.4.4	Revue annuelle de qualité (évaluation interne) .....	29
7.4.5	Mesures d'amélioration.....	30
7.4.6	Audit externe périodique (évaluation externe).....	30
7.4.7	Revue annuelle de direction .....	30
7.5	Communication et instruments d'information.....	31
<b>8.</b>	<b>RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS .....</b>	<b>31</b>
8.1	Relations avec les commissions du Grand Conseil .....	31
8.2	Relations avec le Conseil d'État et les départements .....	32
8.3	Relations avec les chefs-fes de service .....	32
8.4	Collaboration et conférences intercantionales .....	32
8.5	Associations professionnelles .....	33

***ANNEXE I - LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2021***

***ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS***

## 1. INTRODUCTION

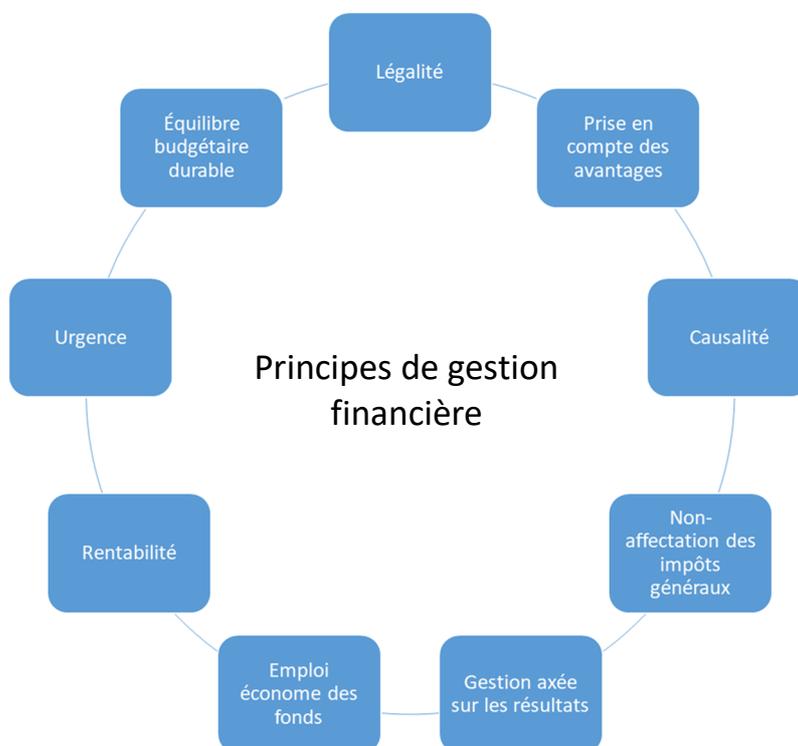
Le présent rapport est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#). Par ailleurs, il contient également les informations requises par le [Règlement GestionNE](#).

## 2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

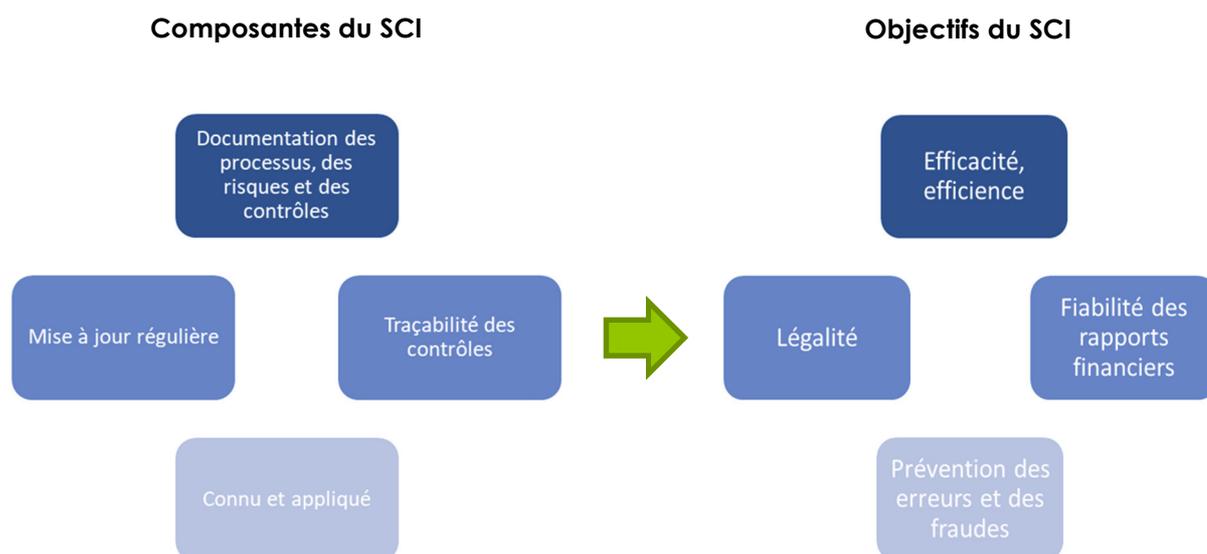
### 2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler la **fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de la LFinEC et de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



## 2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes d'audit suisses NAS)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université, Service cantonal des automobiles, etc.)

## 2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

#### Pandémie de coronavirus

Les activités du CCFI en 2021 ont naturellement été affectées par la pandémie de la **COVID-19**. Comme toutes les organisations, le CCFI a dû s'adapter à la situation et trouver des solutions afin d'effectuer ses prestations dans **ce contexte particulier et contraignant**. À chaque fois que cela était possible, durant une partie de l'année, les travaux ont été **effectués à distance**, depuis les locaux du CCFI ou en télétravail. Les travaux d'audit, souvent basés sur des **entretiens** menés avec nos répondants et spécialement dans le contexte d'analyses de processus, en ont été affectés. Une partie importante des informations a été obtenue par **courriels, conférences téléphoniques ou communications Skype**. Dans ce contexte, certaines analyses n'ont pas pu être réalisées comme de coutume, en particulier certains tests de contrôle sur les processus ou certains contrôles compensatoires. Pour des **motifs d'efficience**, le CCFI a également **ciblé ses contrôles** et il est possible que certains aspects qui auraient pu influencer ses conclusions n'aient pas été investigués comme ils l'auraient été d'ordinaire. Il en a résulté également une **perte d'efficience** car les travaux d'audit se réalisent en équipe et parce que la communication, primordiale, a été rendue moins fluide par les mesures de **distanciation sociale** et par le **télétravail**.

#### Une planification 2021 adaptée aux risques et aux circonstances

Dans le cadre de la pandémie de la **COVID-19**, les pouvoirs publics ont décidé d'octroyer diverses **aides** aux acteurs **économiques** et à ceux de la **culture**. Étant donné les risques liés à la **rapidité d'exécution**, aux ressources limitées des unités administratives en charge, et aux volumes en question, le CCFI a estimé nécessaire d'adapter sa planification et de procéder à des vérifications sur l'octroi de ces aides. Deux audits ont donc été effectués, relatifs aux aides gérées par le Service de la culture (SCNE) et par le Service de l'économie (NECO) (cas de rigueur).

Toujours en relation avec les conséquences de la pandémie, le CCFI a réalisé des audits sur les subventions accordées sur la base du **rapport 20.048** du Conseil d'État concernant les impacts financiers sur l'exercice 2020 de la crise liée à la COVID-19 et le **subventionnement extraordinaire** des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations. Des contrôles ont été menés sur les subventions versées dans ce cadre par le Service des transports (SCTR), par le Service de la santé publique (SCSP), et par le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

Par ailleurs, le Conseil d'État a confié au CCFI **un mandat spécial** relatif à la soumission de composantes de rémunération aux cotisations du 2<sup>e</sup> pilier par les employeurs affiliés à prévoyance.ne.

Les audits précités, **prioritaires**, n'étaient évidemment pas prévus au programme pluriannuel du CCFI et leur exécution a conduit au report de plusieurs audits d'unités administratives non urgents qui étaient initialement programmés.

## 4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2021

### 4.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **57 rapports** (**48** en 2020), concernant 54 audits (pour certains audits, il y a deux rapports, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories		2021	2020
Audit externe	Mandats d'organe de révision	20	22
Audit interne	Vérification dans les unités administratives	18	9
Audit interne	Vérifications transversales	7	5
Audit interne	Audit informatique	5	4
Autres mandats	Mandats spéciaux	1	2
Autres mandats	Certification de décomptes de subventions	4	4
Autres mandats	Surveillance financière	2	2
	<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>48</b>

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2021 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe I](#).

### 4.2 Statistique et suivi des observations

#### 4.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.

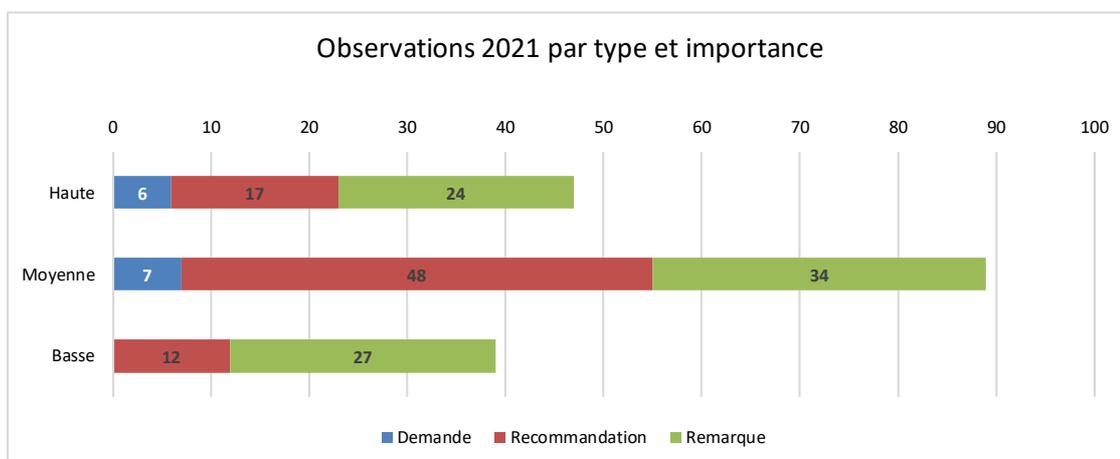
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressés au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

#### 4.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2021 contiennent au total **175 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



Les observations émises par le CCFI peuvent se classer en **trois domaines principaux** :

Le domaine « **Finances et comptabilité** » comprend les observations en lien avec les comptes et les budgets. Il s'agit notamment de toutes les observations concernant le respect des **principes comptables** et de présentation des comptes ressortant de la LFinEC.

Le domaine « **Gestion et efficience** » comprend des observations qu'on peut qualifier d'observations à **valeur ajoutée**. Il s'agit en effet le plus souvent de demandes ou de recommandations visant à améliorer le fonctionnement ou la gestion des entités concernées, de même que la couverture adéquate des risques.

Le domaine « **Conformité et légalité** » reflète le résultat des audits s'agissant **du respect des bases légales**, à part celles ressortant de la LFinEC. Il s'agit en particulier des bases légales régissant l'activité « métier » des entités concernées, mais aussi de bases légales spécifiques à certains domaines comme la TVA ou les marchés publics.

S'agissant des **compétences respectives des commissions du Grand Conseil** (articles 83 et 88 de la Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)), on peut considérer que, d'une certaine manière, le domaine « Finances et comptabilité » concerne principalement la Commission des finances alors que les deux autres concernent plutôt la Commission de gestion.

Pour 2021, les observations du CCFI se répartissent comme suit dans les domaines susmentionnés :

<b>Finances et comptabilité</b>	<b>62</b>
Échéance	7
Évaluation	25
Imputation comptable	9
Présentation	2
Règles budgétaires	2
Régularité comptable	16
Transparence	1
<b>Gestion et efficience</b>	<b>79</b>
Amélioration des processus	24
Couverture des coûts	6
Couverture des risques	32
Utilisation des ressources	17
<b>Conformité et légalité</b>	<b>34</b>
Légalité	25
SCI	9
<b>Total</b>	<b>175</b>

Les réformes de l'administration, en particulier l'introduction du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), ont pour effet de **diminuer les constats** relatifs aux aspects financier et de conformité. Dès lors, le CCFI consacre **davantage de ressources** aux problématiques de gestion et d'efficience, source d'une **plus grande valeur ajoutée**.

### 4.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes :

- la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre ;
- dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

#### Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Aucune observation n'a le statut « **à recevoir** » au 31 décembre 2021.

#### Acceptation des observations

Statistique d'acceptation des observations (%)								Total général
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Oui	93%	98%	91%	94%	95%	95%	96%	95%
Partielle	3%	1%	0%	2%	1%	0%	1%	1%
Non	3%	1%	4%	3%	1%	3%	3%	3%
n/a	1%	0%	5%	1%	3%	2%	0%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>							

S'agissant des demandes et recommandations émises en 2021, 96% d'entre elles ont été acceptées par les entités auditées, et ont été ou seront mises en œuvre. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

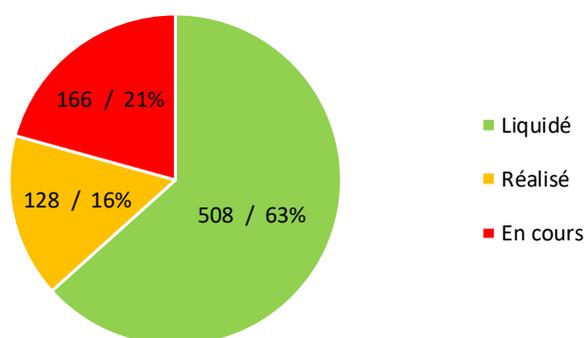
**Trois observations de 2021** ont été **refusées**, totalement ou partiellement, **par l'entité auditée** (SASO et SIEN), pour divers motifs.

#### Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI **surveille** les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. C'est aussi le cas des nombreuses observations adressées au Service financier (SFIN) ou au Service des contributions (SCCO), en relation avec les nouveaux processus financiers ou avec les problématiques comptables complexes du domaine des impôts qui nécessitent souvent des **développements informatiques**. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 802 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI (sans les demandes relatives au SCI, suivies de manière transversale, cf. point 4.3.1 ci-dessous).



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2021, **79% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2021 ont été mises en œuvre.

### 4.3 **Considérations générales**

#### 4.3.1 Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise

Dans sa volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration cantonale neuchâteloise, le Conseil d'État a pris, le 29 mai 2007, un [Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne](#), qui vise à ce que les unités administratives disposent

d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé, c'est-à-dire qui présente les caractéristiques ci-après :

- Les **processus** principaux de l'entité font l'objet d'une documentation descriptive à jour
- Les **risques essentiels** de l'entité sont identifiés
- La **traçabilité des contrôles** effectués est assurée
- Les **contrôles** sont ajustés lorsque les risques évoluent

Les objectifs du SCI sont les suivants :

- **Respect des lois**, règlements et directives applicables (légalité)
- **Réalisation des objectifs** stratégiques et opérationnels (efficacité, efficience)
- **Fiabilité des rapports** financiers (comptes, budgets, etc.) (reporting)
- **Prévention, réduction et détection** des erreurs et irrégularités (erreurs, fraude)

L'existence d'un SCI approuvé constitue **le moyen principal et le plus efficace de lutte contre la fraude et la corruption.**

L'activité des entités de l'administration cantonale neuchâteloise est déjà régie par un certain nombre de règles, principes et directives qui constituent un SCI. Par contre, le plus souvent, ce SCI n'a pas été conçu au moyen **d'une systématique** assurant **la couverture des risques importants** et n'est pas documenté de manière suffisante. Afin d'aider les entités à se mettre en conformité avec l'objectif fixé, le CCFI avait développé à la demande du Conseil d'État un **concept d'optimisation du SCI**. Les obligations des unités administratives en matière de SCI sont maintenant prises en compte par QualitéNE, le système de gestion de la qualité mis en place par l'Office d'organisation (OORG).

Le CCFI **contrôle l'existence et la fiabilité du SCI** des unités administratives, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3 du Règlement sur le contrôle des finances, et en rend compte spécifiquement dans **chacun de ses rapports**. De plus, le CCFI fait un point de situation lors de sa rencontre annuelle avec chaque chef-fe de département.

En 2019, le CCFI a en outre effectué à l'attention du Conseil d'État un **état de situation** complet de la mise en œuvre du SCI dans l'administration. Le Conseil d'État a fixé de **nouveaux délais** et confié une mission d'accompagnement à l'OORG pour relancer le processus de mise en œuvre auprès des unités administratives dont l'achèvement n'était pas confirmé, avec l'aide d'un mandataire externe.

Dans le cadre d'une collaboration entre l'OORG et le SFIN, un **concept-cadre** a été élaboré, qui prend la forme d'une **directive du Département des finances et de la santé (DFS)** émise en décembre 2021, et qui règle l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de SCI :

- Les responsabilités
- La définition, les objectifs et les limites

- L'évaluation des risques
- La composition du SCI
- La revue annuelle
- Les processus transverses

#### 4.4 **Vérification dans les unités administratives**

Les **18 rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2021	2020
Vérifications effectuées annuellement	2	2
Vérifications selon la planification pluriannuelle	13	5
Vérifications de processus	3	2
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires.

##### 4.4.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

**2 rapports** de cette catégorie ont été émis en 2021.

Titre	Type de contrôle
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion

#### 4.4.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**.

Pour les analyses d'unités administratives, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment garantir que les comptes sont **conformes** aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC mais aussi que les activités sont menées de manière **efficace**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

**13 rapports** de vérification d'unités administratives ont été délivrés en 2021.

Titre	Type de contrôle
Police neuchâteloise	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	Audit du processus de subventionnement des institutions d'éducation spécialisée et des organismes de prise en charge ambulatoire et audit de gestion
Service de l'action sociale	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion
Centre de formation neuchâtelois pour adultes	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Secrétariat général du Département de l'emploi et de la cohésion sociale	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Secrétariat général du Département des finances et de la santé	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Secrétariat général du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion

Titre	Type de contrôle
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service des transports	Vérification des comptes de l'exercice 2020 impactés financièrement par la crise sanitaire COVID-19 (rapport 20.048 du Conseil d'État) et audit de gestion
Service de la santé publique	Vérification de la conformité des subventions extraordinaires accordées pour l'exercice 2020 selon le rapport 20.048 du Conseil d'État
Service des migrations	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion

#### 4.4.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits **exclusivement** orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

**3 rapports** de vérification de processus ont été délivrés en 2021.

Titre	Type de contrôle
Service d'achat, de logistique et des imprimés	Audit du processus de fixation du prix de revente (économat, matériel scolaire, impressions) et audit de gestion
Service de la chancellerie	Audit du processus du dépouillement des élections et audit de gestion
Service de l'économie	Audit du processus et audit de gestion concernant la mise en œuvre des mesures d'aide financière liées à la COVID-19 « cas de rigueur » dans le secteur de l'économie

#### 4.4.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2021, compte tenu de la situation sanitaire et des autres priorités, il a été renoncé à de telles vérifications.

#### 4.5 **Mandats d'audit externe**

Les **20 rapports** déposés en 2021 par le CCFI se répartissent dans les deux catégories suivantes :

Catégories	2021	2020
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	19	21
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	1	1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>22</b>

#### 4.6 **Vérifications transversales**

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclage des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives. Le CCFI a déposé **7 rapports** de cette catégorie en 2021.

Titre	Type de contrôle
Audit des processus liés à la gestion des caisses	Audit de processus
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2019-2020 (du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020)
Audit du concept de la comptabilité analytique de l'État	Audit de gestion

Titre	Type de contrôle
Audit des processus de gestion des paiements	Audit de gestion
Audit des processus de gestion des stocks	Audit de gestion
Service de l'action sociale	Vérification annuelle du décompte 2020 de la « Facture sociale »
Système de contrôle interne transversal des secrétariats généraux de département	Audit de gestion

#### 4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la certification par le CCFI des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats imposés de l'extérieur consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

**4 rapports** de cette catégorie ont été émis en 2021. Ils font l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Titre	Domaine
CEFNA Formation continue	Chômage LMMT - SECO
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAM	LAMal - OFSP
Evologia	Chômage LMMT - SECO
CNIP attestation SEMP	Chômage LMMT - SECO

#### 4.8 Audit informatique

##### Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se

basant sur un référentiel comme par exemple CobiT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels. Ceci est d'autant plus important que le Service informatique de l'Entité neuchâtoise (SIEN) doit actuellement affecter à la gestion de ses projets de nombreuses ressources clés, qui assument des tâches opérationnelles, et qui sont surchargées. **Un effort particulier a dû être consenti par le CCFI depuis 2018** et devra être maintenu les prochaines années dans ce domaine.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences à l'interne pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCF, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux de révision demandant **des compétences particulières**. C'est presque exclusivement à cette activité qu'est consacré le budget des mandats du CCFI, en fonction des besoins.

### Contrôles informatiques généraux du SIEN

Les normes professionnelles imposent aux auditeurs des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur peut être amené à contacter individuellement le SIEN et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devait être remis aux auditeurs qui en feraient la demande.

La fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) émet depuis 2019 un rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**. Le dernier a été émis le 16 mars 2021, et portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **11 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles était adéquate** pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints. PwC a néanmoins émis **une réserve** en lien avec une déficience concernant l'application de **gestion de l'impôt des personnes morales** (PMGEN), qui n'inclut pas de fonctionnalité de traçabilité des comptes à droits étendus. Le CCFI tient compte de cette problématique dans ses travaux d'audit et relève que cette application ancienne doit être remplacée prochainement par une nouvelle application, dont le développement est en cours. Par ailleurs, le SIEN prévoit de mettre en place une solution de gestion des accès privilégiés qui doit permettre de supprimer la réserve susmentionnée.

Le CCFI a émis **5 rapports** de ce type en 2021 :

Titre	Type de contrôle
Audit informatique SAP	Audit du processus de déclaration des licences SAP
Guichet sécurisé unique	Note de suivi du rapport de synthèse relatif à un audit de la sécurité du Guichet sécurisé unique (GSU) de l'État de Neuchâtel
Audit informatique SAP	Audit des autorisations dans le module « VIM »
Audit informatique SAP	Audit des autorisations dans le module « Serrala Payments »
Audit informatique SAP	Audit des processus de gestion de la sécurité informatique

#### 4.9 Mandats spéciaux

Titre	Type de contrôle
Salaires déterminants LPP	Mandat spécial confié par le Conseil d'État

#### 4.10 Surveillance financière

Titre	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2020
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2020

### 5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2021 - RAPPORTS À ÉMETTRE

#### 5.1 Audits terminés

Les **8 audits** ci-après ont été effectués en 2021 et terminés dans le dernier trimestre, mais les rapports y relatifs seront émis en 2022. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Terminé le
Secrétariat général du DFDS	Audit d'unité administrative	03.09.2021 <sup>1</sup>
Secrétariat général du DDTE	Audit d'unité administrative	16.09.2021 <sup>1</sup>
Service de la Chancellerie d'État	Audit d'unité administrative	17.09.2021 <sup>2</sup>
Gestion de la trésorerie	Audit transversal	26.10.2021 <sup>2</sup>
Audit d'application REPENC	Audit informatique	06.12.2021 <sup>2</sup>
Service juridique	Audit d'unité administrative	06.12.2021 <sup>2</sup>
Service de statistique	Audit d'unité administrative	14.12.2021 <sup>2</sup>
Service de la culture, dépenses COVID	Audit de processus	21.12.2021 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> en traitement au secrétariat

<sup>2</sup> en attente au secrétariat

## 5.2 Audits en cours

Les **4 audits** ci-après ont été effectués en 2021 et sont en voie de finalisation. Les rapports ne seront émis qu'en 2022. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Statut
Service de la faune, de la forêt et de la nature	Audit d'unité administrative	En cours
Service de la cohésion multiculturelle	Audit d'unité administrative	En cours
Service de l'économie, dépenses COVID	Audit de processus	En cours
Audit de la gestion des incidents	Audit informatique	Projet envoyé

## 6. AUTRES ACTIVITÉS

### 6.1 Colloques, groupes de travail

Le chef de service participe en qualité d'invité au colloque des affaires financières et au colloque des services centraux du Département des finances et de la santé (DFS). Il participe également aux groupes de travail sur l'évolution de la législation financière.

### 6.2 Conseils et renseignements

Le CCFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration cantonale et des règles comptables et d'audit, est considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle important de **consultant et de conseiller** auprès des diverses parties prenantes. À ce titre, le chef de service et les collaborateurs du CCFI répondent régulièrement à **diverses sollicitations** :

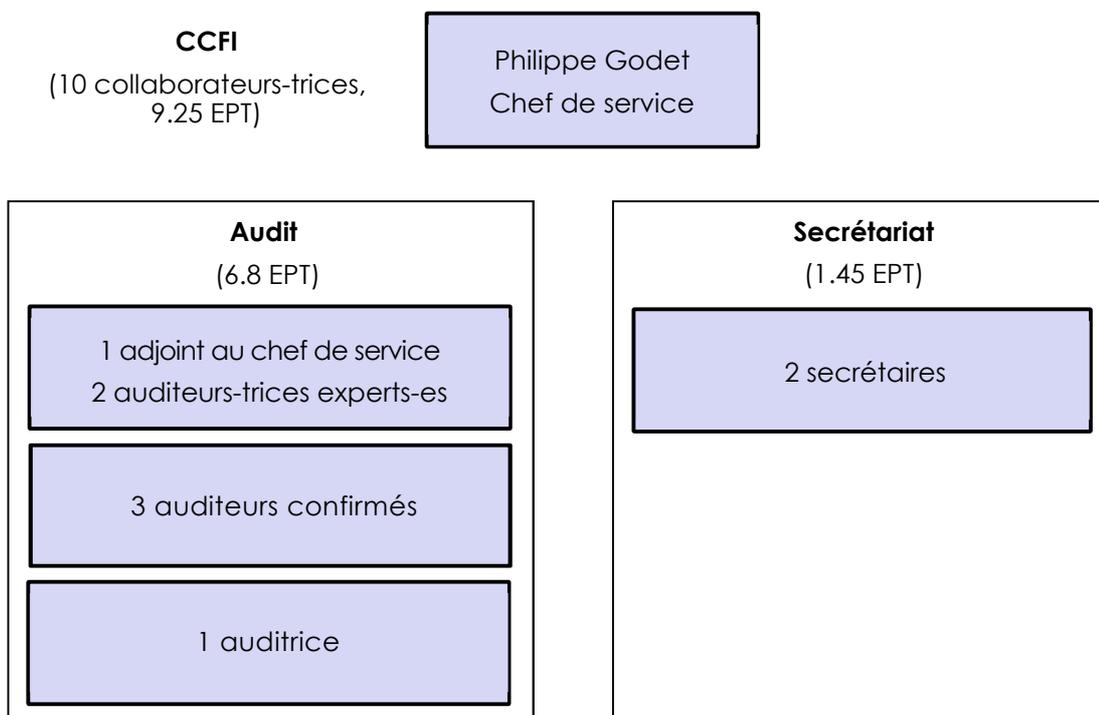
Type de conseils	État de Neuchâtel	Entités paraétatiques	Autres	Total
Gestion	26	5	6	<b>37</b>
Comptabilité	13	7	3	<b>23</b>
Audit	2	1	5	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>68</b>

**301 heures** ont été consacrées à ces tâches en 2021. Dans la catégorie « Autres », on trouve notamment les fiduciaires et les contrôles des finances d'autres cantons.

## 7. GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2021

### 7.1 Le personnel et les effectifs

L'organigramme du service se présente comme suit au 31 décembre 2021 :



Le CCFI a dû faire face à quatre départs en 2021, dont deux au sein de l'administration cantonale. Un poste d'auditeur-trice expert-e, vacant au 31 décembre 2021, sera repourvu au 1<sup>er</sup> février 2022. Un poste d'adjoint-e n'a pas pu être repourvu pour l'instant.

	2019	2020	2021
Femmes au 31 décembre	5	5	4
Hommes au 31 décembre	6	6	6

Le CCFI dispose d'une **équipe de spécialistes**, dont plusieurs sont au bénéfice de diplômes ou de certifications de formations professionnelles supérieures (expert-comptable diplômé, auditeur interne certifié (CIA), auditeur de systèmes d'information certifié (CISA).

À part le chef de service et les secrétaires, tous les collaborateurs consacrent la  **majeure partie** de leur temps à des audits **sur le terrain**. Ainsi, le 81% de l'ensemble des heures travaillées a été consacré à l'audit (81% en 2020) et le 19% restant aux tâches administratives, de secrétariat et de formation. Les **activités productives** représentent **70% des heures totales** (y compris les vacances et absences). Il s'agit d'un ratio conforme à celui de la branche fiduciaire et aux attentes.

## 7.2 Formation continue

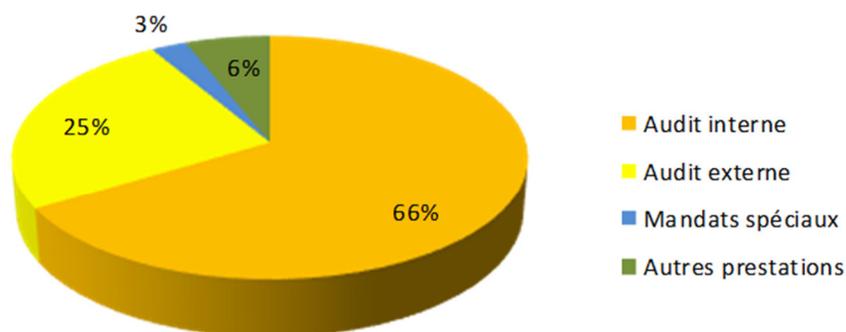
Le domaine d'activité du CCFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue **régulière et minimale**. En raison de la situation sanitaire, de nombreux séminaires professionnels ont été annulés en 2021.

Le chef et les collaborateurs du service fréquentent régulièrement les **séminaires professionnels** du domaine de l'audit, dispensés par EXPERTsuisse, par l'Association suisse d'audit interne ou encore par l'Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables. Par ailleurs, certains collaborateurs suivent occasionnellement les formations dispensées par l'Office de la formation continue de l'État de Neuchâtel et par le Contrôle fédéral des finances.

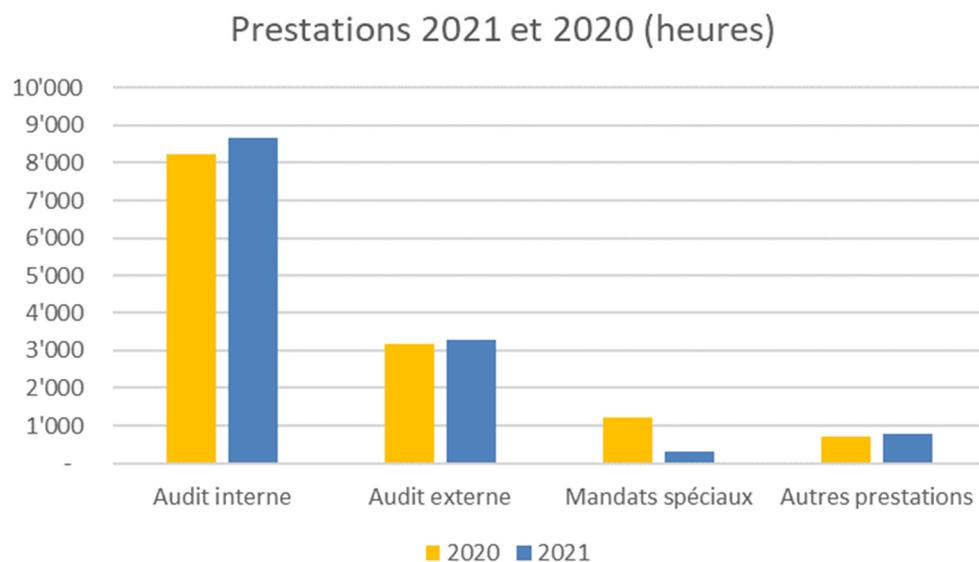
Deux **colloques internes** ont été organisés durant 2021 à l'intention de tous les collaborateurs du service. Ils avaient pour but de **communiquer les attentes** de la Direction du CCFI en matière d'audit, **d'informer les collaborateurs** concernés des changements de normes et de pratiques, et d'**échanger** sur un certain nombre de problématiques liées à l'activité du CCFI dans une perspective **d'amélioration de la qualité et de l'efficacité**, ainsi que de **l'uniformisation des pratiques et techniques**.

### 7.3 Prestations effectuées en 2021

Pour l'année 2021, l'activité du CCFI se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



Pour 2020 et 2021, les heures consacrées aux différentes activités ont évolué comme suit :



Les deux **mandats spéciaux** confiés par le Conseil d'État en 2020 avaient notamment eu un impact sur les audits internes et impliqué le **report** de plusieurs audits d'unités administratives non urgents.

## 7.4 Le rapport GestionNE

Compte tenu de son indépendance, le CCFI participe à la démarche non pas en vertu d'un contrat GestionNE mais sur la base de l'article 3 du **Règlement GestionNE** du 23 novembre 2016. Le [chapitre 3](#) du présent rapport de gestion rend compte **globalement de la gestion** du CCFI mais les paragraphes suivants traitent de certaines **composantes spécifiques** du modèle :

### 7.4.1 Les enquêtes de satisfaction

Une enquête de satisfaction, selon le questionnaire standard de l'Office d'organisation (OORG), a été mise sur pied de manière anonyme **auprès des collaboratrices et collaborateurs** du CCFI en été 2021. Les résultats de l'enquête ont été globalement satisfaisants, avec une **moyenne de 4.93** sur 6 (4.7 en 2018). Les commentaires ont fait l'objet d'une discussion en colloque de service, dans une optique d'amélioration continue.

L'enquête de satisfaction **externe** a été organisée durant l'été 2021 auprès des entités ayant reçu un rapport du CCFI **dans les douze derniers mois**. Le CCFI a utilisé le questionnaire **standard** de l'OORG, qui comprend 10 questions. **La moyenne des appréciations est de 5.6** (sur un maximum de 6).

### 7.4.2 Entretiens de développement

Les **entretiens de développement** des collaborateurs-trices du CCFI ont été conduits entre octobre et novembre 2021, conformément aux directives du Service des ressources humaines de l'État (SRHE) et au moyen des formulaires standards.

### 7.4.3 Suivi des objectifs et des indicateurs

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Satisfaction moyenne des usagers au sujet du processus d'audit	Note	> 5	5.6	Enquête 2021
Respect des délais fixés d'entente avec l'utilisateur	Nombre de dépassement	0	1	2 jours de retard sur le mandat spécial du Conseil d'État

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Apport de valeur ajoutée par des recommandations pertinentes. Minimisation des recommandations non acceptées.	Pourcentage de recommandations non acceptées	< 5%	4.0%	3 non acceptées (dont 1 partiellement) Cf. <a href="#">point 4.2.3</a>
Rapports émis moins de 2 mois après la fin de l'audit (réception de la position de l'audit)	Délai moyen	< 30 jours	34	Objectif passé de 60 j à 30 j en 2021. Ambitieux dans les circonstances
Maintenir un taux minimum de réviseurs agréés par l'ASR	% d'agrément	50%	50%	Plusieurs départs de collaborateurs agréés en 2021
Maintenir un taux de productivité minimum	Taux de productivité	60%	70%	

#### 7.4.4 Revue annuelle de qualité (évaluation interne)

Le CCFI est agréé **comme expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**. Pour ce faire, il doit respecter diverses normes et directives, notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité des prestations d'audit et a dû fournir à l'ASR une documentation explicative sur son système qualité, qui a été acceptée comme adéquate. **L'agrément du CCFI en tant qu'expert-réviseur a été renouvelé par l'ASR pour 5 ans** le 24 juin 2019.

Une équipe d'audit du CCFI a procédé entre le 26 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre à l'**audit annuel interne de la qualité**. Il s'agissait d'assurer d'une part la **surveillance du SCI** conformément à l'article 3 de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne et d'autre part la **surveillance du système de contrôle qualité** du CCFI. Cette surveillance couvre les exigences de la norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe (NCQ 1) et des normes d'audit interne du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (normes 1300 à 1311).

Cette évaluation comprend les démarches suivantes :

- Passer en revue la **documentation SCI** afin de s'assurer qu'elle est à jour et conforme aux normes et pratiques en vigueur.
- Vérifier que les **contrôles** prévus dans le SCI ont été correctement effectués et documentés (y compris sur une sélection de dossiers d'audit).
- Établir un **rapport** présentant les contrôles effectués, les résultats de la surveillance (système qualité et système de contrôle interne), un compte rendu des éventuelles faiblesses ou déficiences identifiées, ainsi que des mesures correctrices et/ou propositions d'amélioration.

Le **rapport** a été transmis au chef de service le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les conclusions du rapport étaient positives et les **recommandations d'amélioration** ont été reprises dans un **plan d'actions**, qui a été mis en œuvre immédiatement. Il s'agissait essentiellement de mesures visant à améliorer la documentation des dossiers d'audit.

#### 7.4.5 Mesures d'amélioration

**Diverses améliorations et simplifications** ont été régulièrement apportées aux processus, aux documents et au site Intranet privé du CCFI à mesure de la réception des informations sur les améliorations possibles (sources : enquêtes de satisfaction, revue annuelle, colloques, séminaires, constats, etc.).

#### 7.4.6 Audit externe périodique (évaluation externe)

La Loi sur le contrôle des finances (LCCF) du 3 octobre 2006 prévoit à son article 7, alinéa 1 qu'un **réviseur externe** vérifie **une fois par législature** les comptes de fonctionnement du CCFI et procède au contrôle de la qualité et à l'évaluation des prestations. Le Conseil d'État a mandaté la fiduciaire PwC à cet effet et l'audit a été effectué dans le courant de l'année 2021.

L'audit a porté premièrement sur **l'organisation du CCFI et son système qualité**, notamment le respect par le CCFI de :

- l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne
- la Norme suisse de contrôle qualité (NCQ 1), rendue obligatoire par l'Autorité fédérale de surveillance de la révision

Le mandataire a également procédé au contrôle restreint du compte de fonctionnement 2020 du CCFI.

La fiduciaire PwC a émis le 28 septembre 2021 **deux rapports** relatifs aux audits susmentionnés qui ne contenaient **ni réserves ni recommandations**. Conformément à la LCCF, ces rapports ont été distribués aux membres du Conseil d'État, à la chancelière d'État, aux membres de la COGES et à ceux de la COFI.

#### 7.4.7 Revue annuelle de direction

Les éléments ci-avant relatifs à GestionNE, et plus particulièrement à la **gestion de la qualité**, ont fait l'objet de présentations et d'échanges à l'occasion du colloque du 9 décembre 2021, en présence de tous les collaborateurs.

## 7.5 Communication et instruments d'information

Le CCFI continue de mettre un accent particulier sur la communication. Il utilise pour ce faire les outils de communication à sa disposition, à savoir notamment **Internet, Intranet public et Intranet privé**. Une partie du site privé est ouverte aux secrétariats généraux des départements et au Service financier afin de mettre à leur disposition **les rapports du CCFI sous format pdf, les réponses des entités aux observations du CCFI et le tableau de suivi pluriannuel des observations du CCFI**. Par ailleurs, le CCFI publie périodiquement la **liste des rapports** émis dans l'année sur son site Internet ([www.ne.ch/ccfi](http://www.ne.ch/ccfi)).

## 8. RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS

### 8.1 Relations avec les commissions du Grand Conseil

Le CCFI transmet mensuellement aux membres de la COGES et à ceux de la COFI, la **liste des rapports émis dans l'année** par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil.

L'article 20 de la LCCF stipule que la COGES et la COFI entretiennent des **contacts réguliers** avec le CCFI. Ce dernier se tient donc à leur disposition et répond à leurs convocations. Le chef du CCFI a été convié aux séances suivantes en 2021 :

Date	Commission	Configuration	Thème
18.02.2021	COFI	Présidence	Rapport 20.029 « Cour des comptes »
23.02.2021 29.06.2021 24.08.2021	COFI	Plénière	Rapport 20.029 « Cour des comptes »
09.03.2021 15.03.2021 23.03.2021 08.04.2021 22.04.2021	COFI	Groupe de travail	Rapport 20.029 « Cour des comptes »
01.10.2021	COFI COGES	Sous-commissions DFS	Budget 2022
19.10.2021	Législative	Plénière	Rapport 20.029 « Cour des comptes »
07.12.2021	COGES	Plénière	Rapport 20.029 « Cour des comptes »

## 8.2 **Relations avec le Conseil d'État et les départements**

L'article 19 de la LCCF prévoit que le Conseil d'État ou une délégation de celui-ci reçoit régulièrement le chef ou la cheffe du CCFI pour un **échange de vues**. Ce dernier a eu lieu le 14 septembre 2021, en présence du Conseil d'État in corpore et de la chancière d'État. Le chef du CCFI et son adjoint ont notamment évoqué les sujets suivants :

- État de situation en matière de SCI et de gestion des risques
- Thésaurisation des subventions
- Travaux du CCFI effectués et/ou planifiés concernant la COVID-19
- Statistiques et suivi des observations du CCFI
- Initiative pour l'instauration d'une Cour des comptes

Un échange s'en est suivi, dans le cadre duquel le CCFI a répondu aux questions des membres du Conseil d'État.

De plus, comme chaque année, le CCFI a sollicité une entrevue auprès de tous les chefs-fes de département, afin de faire le point sur les **activités d'audit** liées aux entités placées sous leur autorité ainsi que sur les **rapports** les concernant et le **suivi des demandes et des recommandations émises**. La **planification** des activités à court terme du CCFI dans les divers départements a été évoquée, de même que l'avancement du projet d'optimisation de la gestion des risques et du contrôle interne.

## 8.3 **Relations avec les chefs-fes de service**

La Direction du CCFI et les collaborateurs du service rencontrent naturellement les responsables d'unité à l'occasion des **divers audits** menés au sein de l'administration cantonale. Le chef du CCFI rencontre également les chefs-fes de service dans le cadre de **diverses réunions** qui leur sont destinées ou dans le cadre de **séances de projets**.

## 8.4 **Collaboration et conférences intercantionales**

Le CCFI entretient de nombreux contacts avec les contrôles des finances **des autres cantons latins**. Un véritable réseau d'échanges et d'information a été mis en place tout au long de ces dernières années. Les chefs de service des cantons latins sont regroupés au sein de la **Conférence latine** des chefs des contrôles des finances, dont le chef du CCFI assume la **présidence** depuis l'été 2018. Un séminaire **d'échange d'expériences** de deux jours a lieu chaque année.

Des échanges d'informations bilatéraux ont également eu lieu avec le **Contrôle fédéral des finances** afin d'éviter des doubles contrôles ou de laisser des zones grises dans les domaines d'intérêts communs entre la Confédération et les cantons.

Par ailleurs, le CCFI participe à la **Conférence suisse des contrôles des finances** (CCOFI). Le chef du CCFI est membre du secrétariat de la CCOFI, dans lequel il représente les cantons latins, avec le chef du Service d'audit interne du canton de Genève.

Compte tenu de sa petite taille, le CCFI tire un grand bénéfice des **collaborations intercantionales**, qui lui permettent un accès à des **méthodes, des documents, des formations ou des informations nécessaires et gratuits**.

## 8.5 Associations professionnelles

Le CCFI, de même que tous ses auditeurs et auditrices, sont membres de l'**Association suisse d'audit interne** (ASAI, IIA Switzerland). Par ailleurs, les collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un agrément fédéral sont membres d'**EXPERTsuisse** (anciennement Chambre fiduciaire) à titre individuel.

Le chef du CCFI est membre du **Comité de l'Ordre neuchâtelois** d'EXPERTsuisse et depuis 2019, de la **Commission d'éthique** d'EXPERTsuisse.

Ces affiliations sont primordiales afin de disposer en tout temps des informations au sujet des **évolutions normatives** touchant le CCFI et des **formations continues** y relatives, à des conditions préférentielles. Par ailleurs, elles permettent des rencontres périodiques avec d'autres professionnels et favorisent ainsi les échanges et l'amélioration de la qualité.

Neuchâtel, le 9 février 2022

Contrôle cantonal des finances  
Le chef de service



Philippe Godet

### Annexes :

- I Liste des rapports déposés durant l'année 2021
- II Liste des abréviations

### Distribution en pdf :

- Conseil d'État ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

*La distribution du rapport de gestion du CCFI est prescrite par l'article 23 alinéa 1 de la LCCF. Il est public (art. 24 al. 1 de la LCCF).*

**LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2021****Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances**

- A = Vérification dans les unités administratives*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative*
- A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

N° ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT	
1	Police neuchâteloise (PONE)	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	22.01.2021	<b>A2</b>	DESC
2	Service financier (SFIN)	Audit des processus liés à la gestion des caisses et audit de gestion	09.02.2021	<b>C</b>	DFS
3	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	Audit du processus de subventionnement des institutions d'éducation spécialisée et des organismes de prise en charge ambulatoire et audit de gestion	16.02.2021	<b>A2</b>	DFDS
4	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2020	18.02.2021	<b>B1</b>	DFDS
5	Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2020	23.02.2021	<b>A1</b>	DESC
6	Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)	Audit du processus de fixation du prix de revente (économat, matériel scolaire, impressions) et audit de gestion	25.02.2021	<b>A3</b>	CHAN
7	Audit du processus de déclaration des licences dans SAP	Audit informatique et de gestion	11.03.2021	<b>D</b>	DFDS
8	Service de l'action sociale (SASO)	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	31.03.2021	<b>A2</b>	DECS
9	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport succinct)	01.04.2021	<b>B1</b>	DECS
10	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport détaillé)	01.04.2021	<b>B1</b>	DECS
11	Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement	Révision des comptes de l'exercice 2020	06.04.2021	<b>B1</b>	DECS
12	Service de la chancellerie (SCHA)	Audit du processus du dépouillement des élections et audit de gestion	08.04.2021	<b>A3</b>	CHAN
13	Service des ressources humaines (SRHE)	Vérification des traitements 2019-2020 (du 1er septembre 2019 au 31 août 2020)	13.04.2021	<b>C</b>	DESC
14	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Révision du décompte 2020	19.04.2021	<b>B1</b>	DFS
15	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2020	21.04.2021	<b>B1</b>	DDTE
16	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport détaillé)	27.04.2021	<b>B1</b>	DFS
17	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport succinct)	27.04.2021	<b>B1</b>	DFS
18	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel (SP DEP NE)	Révision des comptes annuels 2020	29.04.2021	<b>B1</b>	DFS
19	Centre interrégional de formation de police (CIFPol)	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2020	04.05.2021	<b>B1</b>	DESC
20	Association arcjurassien.ch (AJCH)	Révision des comptes annuels 2020	04.05.2021	<b>B1</b>	DFS

N° ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT	
21	Coordination régionale Interreg (CRI)	Révision du bilan et du compte de résultats de l'exercice 2020	04.05.2021	<b>B1</b>	DFDS
22	Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	Révision des comptes annuels 2020	06.05.2021	<b>B1</b>	DFDS
23	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2020	11.05.2021	<b>B1</b>	DFDS
24	Service financier (SFIN)	Audit du concept de la comptabilité analytique de l'État et audit de gestion	12.05.2021	<b>C</b>	DFDS
25	Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	27.05.2021	<b>A2</b>	DFDS
26	Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)	Rapport relatif au contrôle des coûts 2020 des cours organisés par le CEFNA dans le cadre des mesures du marché du travail du Service de l'emploi	27.05.2021	<b>G</b>	DFDS
27	Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)	Vérification du décompte 2020 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	27.05.2021	<b>G</b>	DECS
28	Evologia	Contrôle du décompte final 2020 concernant le dispositif d'insertion socio-professionnelle « Evologia »	31.05.2021	<b>G</b>	DDTE
29	Fonds spécial pour les stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'école supérieure, filières techniques, du canton de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2020	31.05.2021	<b>B1</b>	DFDS
30	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport succinct)	02.06.2021	<b>B1</b>	DFDS
31	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2020 (Rapport détaillé)	02.06.2021	<b>B1</b>	DFDS
32	HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2020	03.06.2021	<b>H</b>	DFDS
33	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2020	03.06.2021	<b>B1</b>	DESC
34	Guichet sécurisé unique (GSU)	Note de suivi du rapport de synthèse relatif à un audit de la sécurité du Guichet sécurisé unique (GSU) de l'État de Neuchâtel	07.06.2021	<b>D</b>	DFDS
35	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2020	07.06.2021	<b>H</b>	DFDS
36	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Rapport relatif à l'examen des méthodes d'imputabilité des coûts des mesures du marché du travail (MMT)	08.06.2021	<b>G</b>	DECS
37	NEVIA	Révision des comptes annuels 2020	05.07.2021	<b>B1</b>	DDTE
38	Audit informatique SAP	Audit des autorisations Module « VIM »	07.07.2021	<b>D</b>	DFDS

N° ENTITÉ - DOMAINE		AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
39	Service de l'économie	Audit du processus et audit de gestion concernant la mise en œuvre des mesures d'aide financière liées à la COVID-19 « cas de rigueur » dans le secteur de l'économie	17.08.2021	A3	DESC
40	Audit informatique SAP	Audit des autorisations dans « Serrala » Module « Payments »	25.08.2021	D	DFDS
41	Secrétariat général du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (SECS)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	26.08.2021	A2	DECS
42	Salaires déterminants LPP	Rapport relatif au mandat spécial du Conseil d'État du 18 novembre 2020	02.09.2021	F	AUTORITÉS
43	Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	16.09.2021	A2	DFDS
44	Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	17.09.2021	A2	DFDS
45	Secrétariat général du Département des finances et de la santé (SDFS)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	17.09.2021	A2	DFS
46	Secrétariat général du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (SESC)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	01.10.2021	A2	DESC
47	Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	04.10.2021	A2	DFDS
48	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Audit des processus de gestion de la sécurité informatique - Audit informatique et de gestion	12.10.2021	D	DFDS
49	Service des transports (SCTR)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 impactés financièrement par la crise sanitaire COVID-19 (rapport 20.048 du Conseil d'État) et audit de gestion	29.10.2021	A2	DDTE
50	Service de la santé publique (SCSP)	Vérification de la conformité des subventions extraordinaires accordées pour l'exercice 2020 selon le rapport 20.048 du Conseil d'État	03.11.2021	A2	DFS
51	Service financier (SFIN)	Audit des processus de gestion des paiements	04.11.2021	C	DFS
52	Service financier (SFIN) Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)	Audit des processus de gestion des stocks	15.11.2021	C	DFS CHAN
53	Service des contributions (SCCO)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	30.11.2021	A1	DFS
54	Service des contributions (SCCO)	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires 57 au 31 décembre 2020	02.12.2021	B2	DFS
55	Service des migrations (SMIG)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	03.12.2021	A2	DECS
56	Service de l'action sociale	Analyse du décompte annuel 2020 de la facture sociale	06.12.2021	C	DECS
57	Système de contrôle interne (SCI) transversal des secrétariats généraux de département	Vérification du système de contrôle interne et audit de gestion	22.12.2021	C	AUTORITÉS

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
ASAI	Association suisse d'audit interne
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
CCCFL	Conférence des chefs des contrôles des finances des cantons latins
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CCOFI	Conférence suisse des contrôles des finances
CEFNA	Ancien Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CIA	Auditeur interne certifié (Certified Internal Auditor)
CISA	Auditeur de systèmes d'information certifié (Certified Information Systems Auditor)
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobiT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion du Grand Conseil
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DFS	Département des finances et de la santé
GSU	Guichet sécurisé unique
HE-ARC	Haute école ARC Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCF	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité
NAS	Normes d'audit suisses
NCQ 1	Norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe
NECO	Service de l'économie

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
OCAM	Office cantonal de l'assurance-maladie
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGC	Loi d'organisation du Grand Conseil
OORG	Office d'organisation
PMGEN	Application de gestion de l'impôt des personnes morales
PwC	PricewaterhouseCoopers SA
SAHA	Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte
SASO	Service de l'action sociale
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SCNE	Service de la culture
SCSP	Service de la santé publique
SCTR	Service des transports
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMP	Service de l'emploi
Serrala	Modules SAP de gestion de la trésorerie
SFIN	Service financier
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
SRHE	Service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIM	Vendor Invoice Management